N° 409 CINQ CENTIMES Mercredi 8 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	90	Ext. d'Esp. 4 0/0	73	1/2
4 1/2 0/0 Franç.	..	..	Rio-Tinto.....	438	75
Egypte 6 0/0...	..	..	Panama.....	77	50
5 0/0 Italien...	95	80	Russe.....	98	3/4
5 0/0 Turc.....	..	..	Alpines.....	234	37
Chemins Turcs	..	..	Suez	..	..
6 0/0 Hongr. or.	88	15/16	Tharsis.....	..	..
Chemin Otom.	76	25	Tendance soutenue.		

L'AFFICHAGE ÉLECTORAL

L'administration républicaine a mené à bien, sans embarras, sans tapage, et avec une grande rapidité, l'opération du recensement et de l'évaluation des propriétés bâties, dans toute la France. Reste à savoir le profit que nous tirerons de cette vaste enquête ? Il ne faut pas que ce soit un simple document, payé à grands frais, où les historiens futurs puiseront des lumières sur l'état de la France en 1889. Il faut que nous sachions y trouver des éléments pour une meilleure répartition des nos impôts.

A quand le recensement des propriétés non bâties ? A quand l'évaluation de la valeur des terres qui ont subi de si profonds changements ? C'est une opération infiniment plus considérable que la première et qui est devenue non moins nécessaire.

Cependant les réformes se font, se préparent, mûrissent, quoi qu'on en pense, et celles dont nous parlons le moins dans nos polémiques journalières, ont généralement plus de portée que celles dont nous faisons grand bruit.

Qui se souvenait que la précédente Chambre avait voté, quelques jours avant sa séparation, l'électorat des femmes pour la juridiction consulaire ? Il a fallu que le ministre du commerce adressât une circulaire à toutes les chambres de commerce pour leur demander leur avis sur la question, avant que le Sénat ne commençât à en délibérer. Certes, ce serait là une révolution et politique et sociale. Nous avons vu récemment à Paris les électeurs commerciaux ne pas daigner prendre part au scrutin pour la nomination de leur tribunal de commerce. Quand les femmes voteront, les hommes se montreront peut-être plus empressés.

La précédente Chambre, si souvent calomniée, accusée de stérilité et d'impuissance, a voté aussi une augmentation des patentes pour les grands magasins et les grands établissements de crédit, qui comptent des armées d'employés. De cela encore qui se souvient? La réforme cependant va être appliquée cette année même, et elle n'est qu'un premier essai qui vraisemblablement aura des suites.

Patience! La République fera tout le nécessaire, au fur et à mesure du nécessaire. Les républicains impatients sont bien mal inspirés. Ils ont le gouvernement, le pouvoir, l'opinion; ils ont les majorités ; que leur manque-t-il pour marcher et réussir, à moins qu'ils ne se manquent à eux-mêmes?

Je trouve dans une correspondance du *Courrier de Lyon* un interview de M. Laguerre sur la question de l'affichage.

M. Laguerre dit qu'on ne sera pas gêné « de faire des lois homicides contre la liberté de l'affichage comme on en a fait contre la liberté de vote... On fera cela sournoisement avec la peur d'être pris en flagrant délit de rapt constitutionnel... »

Expressions bien comiques dans la bouche de quelqu'un qui a déclaré la guerre à la Constitution et qui voulait la faire sauter tout entière.

Mais il ajoute : Quant à la décision du Conseil général de la Seine, de marquer des emplacements pour les affiches sur tous les édifices dont il a la garde, je n'ai rien à en dire. Charbonnier est maître chez lui. »

La *Presse*, qui exhale sa mauvaise humeur contre le Conseil général, est bien peu d'accord avec son rédacteur en chef.

HECTOR DEPASSE.

Les Armoiries de l'Alsace-Lorraine

La Germanisation des écussons

Le prince de Bismarck est disposé à modifier ou plutôt à germaniser les armoiries de l'Alsace-Lorraine.

De l'écusson alsacien disparaîtraient les merlettes, de l'écusson lorrain les lions et la couronne ducale : on les remplacerait par l'aigle des Hohenzollern « de sable sur face d'argent, au sommet de gueules, au bas de champ de sable». Autrement dit, les couleurs nationales françaises disparaîtraient pour être remplacées par les couleurs nationales allemandes et le volatile de la maison régnante de Prusse.

UN SCANDALE A ATHÈNES

Un officier allemand rossé par des polytechniciens grecs

Une affaire scandaleuse dans le genre des récents scandales de Cleveland-Street vient de se produire à Athènes. Le héros en est un riche baron allemand, officier de cavalerie dans l'armée prussienne.

Ce noble Prussien, ayant voyagé dans un compartiment avec deux jeunes étudiants, leur avait fait des propositions honteuses. Les étudiants, scandalisés, décidèrent de donner une bonne leçon à cet Allemand pervers.

Ils lui donnèrent rendez-vous pour le lendemain soir, derrière l'Ecole polytechnique, et l'Allemand étant venu ponctuellement à ce rendez-vous, les étudiants, qui s'étaient adjoint un troisième ami, étaient tombés à coups de cannes sur lui et l'avaient à moitié assommé.

L'officier prussien, quoique fortement éprouvé, a quitté Athènes le lendemain matin.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 6 janvier. — Les ministres présents à Paris, se réuniront en conseil demain, à deux heures de l'après-midi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Quatre ministres sont actuellement absents; MM. Tirard, Rouvier, Fallières et Yves Guyot.

Mouvement administratif

Paris, 6 janvier. — La nomination de M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, aux fonctions de conseiller d'Etat donne ouverture à un mouvement préfectoral assez important. Ce mouvement sera fait en deux parties.

La première partie ne comportera qu'un très petit nombre de nominations. Nous pouvons faire connaître les suivantes, qui vont être promulguées incessamment :

M. Vel-Durand, préfet du Pas-de-Calais est nommé préfet du Nord.

M. Alapetite, préfet du Puy-de-Dôme est nommé préfet du Pas-de-Calais.

M. Barthou, préfet de Maine-et-Loire est nommé préfet du Puy-de-Dôme.

M. Ligier, préfet de la Somme est nommé préfet de Maine-et-Loire.

M. Christian, préfet de la Charente est nommé préfet de la Somme.

M. Laroche, sous-préfet du Havre est nommé préfet de la Charente.

La seconde partie du mouvement ne sera faite qu'après le 15 janvier.

LES DÉCORATIONS DE « L'INTÉRIEUR »

Paris, 6 janvier. — Les nominations dans la Légion d'honneur faites à l'occasion du nouvel an par le ministre de l'intérieur paraîtront demain au *Journal Officiel*. Nous pouvons faire connaître quelques-unes de ces nominations.

Sont promus officiers de la Légion d'honneur :

M. Reboul, préfet de Seine-et-Marne.
M. Cleitiès, préfet de la Vienne.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Masele, préfet des Landes.
Arnaud, préfet du Lot.
Grellot, préfet du Cantal.
Debax, préfet des Ardennes.
Senault, vice-président du conseil de préfecture de la Haute-Saône.
Hugues Le Roux, homme de lettres.
Janiet, rédacteur au *Lyon Républicain*,
Delaroche, directeur du *Progrès de Lyon*.

L'INFLUENZA

EN PROVINCE

Paris, 6 janvier. — La situation sanitaire semble plutôt s'améliorer à Paris, tandis qu'elle devient pire en province.

D'après les dernières renseignements reçus de Brest, l'influenza y aurait augmenté d'intensité. 56 élèves du vaisseau-école le *Borda*, sont à l'hôpital, et une centaine de marins et de soldats y sont également entrés hier.

D'autre part, la population civile est très éprouvée.

Nîmes, 6 janvier. — A la suite de plusieurs cas de grippe qui se sont déclarés, l'évêque de Nîmes vient de licencier les élèves du grand séminaire.

Le Grand-Théâtre a du *fermer* ses portes jusqu'au 11 janvier, les artistes étant presque tous atteints.

***

Des dépêches de Bourges, de St-Etienne, du Havre, etc., nous annoncent que l'épidémie sévit avec une grande intensité.

A l'Etranger

Londres, 6 janvier. — Une recrudescence de l'influenza est signalée à Londres ce matin. Beaucoup d'employés de bureau appartenant à l'Etat et au commerce sont atteints.

Cette recrudescence est attribuée à l'humidité.

New-York, 6 janvrer. — La grippe augmente à New-York. Dimanche, la mortalité a atteint des proportions extraordinaires.

ENCORE L'AFFAIRE GOUFFÉ

Paris, 6 janvier. — On se rappelle que Mme Eyraud a été incriminée un instant dans l'affaire de la disparition de l'huissier de la rue Montmartre.

Mme Eyraud qui habite seule à Levallois-Perret, s'est rendue aujourd'hui au palais de justice afin de déposer une demande en divorce contre son mari. Elle a persisté à dire qu'elle croyait à l'innocence de Michel Eyraud et que c'est pour obéir à certaines considérations de famille qu'elle est résolue à intenter une action en divorce.

Le crime de la rue Bonaparte

Paris, 6 janvier. — C'est demain que comparaîtront devant la Cour d'assises de la Seine, les assassins de la veuve Keun, la concierge de la rue Bonaparte.

Voici les noms des accusés ;

1° Albert Jeantroux, dit la Sardine, 19 ans.
2° Henri-Gabriel Libol, dit le Chétif, 21 ans.
3° Henri-Alexandre Pillet, 17 ans.
4° Jean-Baptiste Grière, 21 ans.

C'est le 15 juillet dernier que ce crime a été commis.

L'instruction a établi que Pillet, qui connaissait la veuve Keun, avait donné les indications nécessaires à l'accomplissement du crime.

L'information a reconstitué la scène du crime. D'abord la veuve Keun fut saisie par la gorge, et comme Jeantroux craignait qu'elle ne criât, il lui plongea si violemment un couteau dans le cou que la lame atteignit la colonne vertébrale et détermina la mort.

Après avoir fouillé les meubles et surtout l'armoire dont ils avaient jeté le contenu sur le parquet et sur le corps de leur victime, ils cherchèrent vainement le produit des loyers dont ils supposaient que la concierge était encore nantie. Tout leur butin consista en une montre de femme, une chaîne dite tour de cou, en or, plusieurs bagues et une boucle de ceinture d'une médiocre valeur. Le tout était à l'usage de la veuve Keun.

Ces objets furent vendus le lendemain à un brocanteur de la rue Vercingétorix, par l'entremise de Grière, l'un des accusés, lequel était convaincu de la provenance suspecte des bijoux, puisqu'il prenait pour les réaliser le faux nom de Liétard et qu'il recevait une somme pour prix de sa complaisance. Pillet, qui avait indiqué la femme Keun « comme une bonne affaire, reçut quinze francs.

Quant au surplus, il fut partagé entre Jeantroux et Ribot.

Pendant l'instruction, Pillet fit le premier des aveux ; il convint d'avoir fourni des renseignements pour commettre un vol et d'avoir attendu les deux autres malfaiteurs dans la rue, d'avoir passé toute la soirée du 15 avec Ribot et Jeantroux, mais il affirme n'avoir *pas pris part à l'assassinat et ne l'avoir même* pas connu d'abord. Cependant, il paraîtrait que l'accusation le croit complice des deux crimes.

Pour ce qui concerne la préméditation, elle est évidente aux yeux du magistrat instructeur et elle résulte même des explications données par les accusés. Le premier acte, en effet, de Ribot et de Jeantroux fut de se précipiter sur la malheureuse femme.

Ribot a essayé de l'étrangler, et comme de petits cris s'échappaient, Jeantroux, pour obtenir le silence, lui traversa la gorge avec son couteau. La lame du couteau, glissant sur le haut de la colonne vertébrale, traversa le cou de part en part et blessa à la main Ribot qui serrait la gorge de la victime. Tous ces détails impliquent à n'en pas douter un plan prémédité d'avance.

Les deux assassins ont tenté inutilement plus tard de revenir sur leurs confessions.

Voici les états de service des deux criminels : Ribot a subi huit condamnations pour complicité de vol, abus de confiance et pour vol ; Jeantroux a été condamné deux fois pour vol.

Pillet, l'indicateur du crime de la rue Bonaparte, n'a pas été condamné; mais parasseux, mauvais fils, il n'a eu d'autre société que celle de gens sans aveu. Grière se recommande par cinq condamnations dont deux pour vol.

Les débats de cette affaire occuperont les audiences de 7 et 8 janvier.

Elections de conseillers généraux

LYON (7e canton)

Lyon, 6 janvier. — MM. Bouffier, républicain, 2.276 voix Elu; Fournier, socialiste, 1.290 voix.

BEAUFORT

Chambéry, 6 janvier. — M. Diallet, républicain, 238 voix, élu sans concurrent.

UN ESPION

Paris, 6 janvier. — On jugera demain une affaire curieuse à la 9e chambre, ou comparaîtra, pour tentative de communication de documents intéressant la défense du territoire, un nommé Jean-Baptiste Paul Renaudt, se disant comte de Mahberg.

Il y a au dossier une foule de lettres établissant la culpabilité de ce prévenu.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 6 janvier. — Le courrier de Cochinchine, arrivé ici, apporte des nouvelles du Tonkin en date de fin novembre.

Voici, en résumé, les résultats obtenus en l'espace d'un mois par la colonne de garde civile commandée par le Kham-Sai ; d'abord le Bat-Van s'est rendu sans conditions et a été exécuté depuis à Hanoï; plusieurs de ses partisans, dont 3 lanhs-binhs, se sont aussi rendus sans conditions et attendent actuellement à la prison de Bac-Ninh la décision du tribunal mixte.

Plus de cinquante partisans ont été pris et décapités en huitaines les diverses opérations; plus de trente partisans ont été pris et attendent à la prison de Bac-Ninh la décision de S. E. le Kham-Sai; 15 fusils à tir rapide, 1 revolver 3 fusils à pistons, 2 fusils de rempart avec 82 cartouches de fusils de 1874, 10 cartouches de revolver, un grand nombre d'armes blanches, ont été pris à l'ennemi dans diverses opérations; 4 fusils à tir rapide avec 82 cartouches de fusils de 1874 ont été livrés par le Doi-Van et le Lanh-Nho.

C'est, en fin de compte, une bande de plus de 180 pirates qui a été détruite. Il ne reste plus que 2 lieutenants de Vang avec une trentaine de serviteurs et une quinzaine de fusils.

D'après les renseignements donnés par les *partisans de Vang eux-mêmes, une grande (?)* quantité d'armes ont été jetées dans la montagne et dans le Son-Can au moment de la poursuite du 23 octobre.

Dans un engagement qui a eu lieu, le 15 novembre, entre les Sept-Pagodes et Dongtrien, entre garde civile et pirates, les pertes de la garde civile ont été subies par la garde civile d'Haiphong, qui, sur 15 hommes mis hors de combat dans la journée, compte 6 tués et 7 blessés, dont la moitié de grade. Les Chinois ont été chassés successivement de deux fortes positions et refoulés dans le Nord

Le garde principal Monpeyrat s'est particulièrement signalé.

Faits Divers Télégraphiques

UN MALADE DÉVALISÉ DANS UN HOPITAL.

— Paris, 7 janvier. — Un fait odieux s'est passé, avant-hier, à l'hôpital Lariboisière. Un malade, dans un état désespéré a été dépouillé de son porte-monnaie, et même du foulard qu'il portait au cou, par un de ses voisins de salle, après une lutte qui n'a même pas éveillé l'attention des surveillants, bien qu'elle ait été remarquée par les malades de la salle.

Après cette scène de sauvagerie, le malade volé, un ouvrier cordonnier, nommé Charles C..., âgé de 23 ans, a rendu son dernier souffle pendant que son agresseur, un garçon de café, Emile C..., regagnait son lit avec son butin. Ce n'est que le lendemain matin, sur la déposition des malades, témoins du fait, que M. Collas, commissaire de police du quartier, a été informé de l'affaire.

Après interrogatoire, il a envoyé Emile C... au Dépôt.

UN HOMME ASSOMMÉ.

— Corbeil, 7 janvier. — Près de Corbeil, au château de la Saussaie, un nommé Guiler rentrait avant-hier soir, dans sa chambre, située au-dessus des écuries. Il était seul et allait prendre son repas.

Au moment où il ouvrait sa porte, deux individus qui se tenaient cachés derrière se sont précipités sur lui et lui ont fracassé le crâne à coups de maillet ; puis ils ont pris tout l'argent de leur victime, se sont enfuis à travers les écuries en enlevant leur chemin les vêtements des domestiques.

Ceux-ci attirés par le bruit les ont vainement poursuivis à travers le parc, les assassins n'ont pu être rejoints.

On soupçonne de complicité une ancienne domestique du château renvoyée depuis peu. La gendarmerie est à sa recherche.

UN SOUVENIR DE L'ARMÉE DE BOURBAKI.

— Genève, 6 janvier. — Le dernier survivant vivant faisant partie de la colonne d'environ 41,000 hommes qui traversa le Rieux, pour entrer dans la vallée du Lac de Joux, les 1er et 2 février 1871, vient de disparaître : c'était une jument demi-sang alemane dorée dont on aimait à voir la marche rapide.

Un fait curieux à relater, c'est que quatorze à quinze ans après cet événement, si on lui rendait la liberté, elle partait de triple galop se rendre devant la maison où elle reçut le premier morceau de pain ; quelquefois, elle poursuivait sa course jusqu'au milieu de la forêt, cherchant à se sauver le chemin qu'avaient suivi ses malheureux compagnons.

UN DRAME HORRIBLE.

— Nancy, 6 janvier. — Un crime horrible vient d'être commis à Val-et-Chatillon.

Un sieur Grandalai, âgé de 30 ans, fileur, s'était rendu hier soir chez des amis, les époux Schwender, où il avait été retenu même à dîner.

Schwender, qui l'avait invité, venait à peine de se retourner et de s'asseoir, ayant près de lui son jeune fils, âgé de douze ans, lorsque l'enfant vit tout à coup Grandalai tirer de sa poche un revolver et l'entendit murmurer à voix basse : « Il faut que je fasse un malheur. »

Se partirai ensuite pour l'Amérique! » Et aussitôt il dirigeait son revolver sur la dame Schwender qui s'avances en disant : « Mais c'est pour rire! vous allez faire un malheur. »

A peine avait-elle achevé ces mots que le revolver partit et la malheureuse tomba comme une masse, sans prononcer une parole, la tête fracassée.

L'assassin s'enfuit alors en déchargeant encore trois coups de son arme, courut chez lui, où des voisins le virent arriver pâle et défait, mais d'où il repartit, courant toujours, et disparut.

Ce matin seulement la gendarmerie l'a arrêté à Nancy.

Ses réponses sont celles d'un fou.

Sa victime avait quarante-huit ans; elle était mère de sept enfants.

RIXE ENTRE CIVILS ET MILITAIRES.

— Rodez, 6 janvier. — Une rixe a eu lieu la nuit dernière entre civils et militaires. Des agents de police étant intervenus, l'un d'eux, nommé Martry, reçut à la tête trois coups de sabre-baïonnette; des civils furent également blessés. Force resta finalement aux agents, qui livrèrent les coupables à l'autorité militaire.

Depuis quelques temps des scènes semblables se sont produites assez fréquemment.

UNE RIXE EN MER.

— Samedi soir, à 9 heures, à six milles du port de Fécamp, une querelle a éclaté à bord du bateau *Sainte-Marie* entre les matelots Collard et Hauguel. Ce dernier est tombé à la mer et s'est noyé, malgré le canot, les bouées et tous les moyens de sauvetage employés. Le corps n'a pas été retrouvé.

Le parquet du Hâvre s'est rendu sur les lieux.

Hauguel, Constant-Edmond, le noyé disparu, était né à Saint-Pierre-en-Port et était âgé de cinquante-cinq ans. Il laisse cinq enfants.

La querelle avait eu pour cause une discussion sur l'influenza.

Nouvelles Étrangères

La crise ministérielle en Espagne

Madrid, 6 janvier. — La crise ministérielle qui, on le pensait, devait avant-hier, par suite des difficultés que rencontre M. Sagasta, il n'y aura pas encore de solution demain.

Le monument de l'Empereur Frédéric

Berlin, 6 janvier. — Le sculpteur Begas vient de terminer le monument funéraire de Frédéric III. L'empereur est étendu sur un sarcophage soutenu par deux aigles et orné de bas-reliefs allégoriques ; il est revêtu de l'uniforme de son régiment de cuirassiers ; ses mains sont jointes sur sa poitrine, tenant des palmes et des lauriers et le manteau impérial est jeté sur ses pieds.

LA MISÈRE A TERRE-NEUVE

New-York, 6 janvier. — On vient de recevoir des nouvelles de Terre-Neuve par voie de Halifax.

D'après ces nouvelles cent trente familles de Terre-Neuve sont cernées par la neige, mourant de faim.

LA TÉLÉGRAPHIE ACOUSTIQUE

Emplois destinés aux aveugles

Une expérience des plus intéressantes va être faite prochainement par l'administration des télégraphes. Il s'agirait d'essayer l'emploi d'appareils purement acoustiques. On sait que pour se servir de l'appareil exploité Morse, il suffit d'avoir un doigté habile et l'ouïe attentive; et le nouveau système, plus facile, ne demande pas, en raison même de leur simplicité, apportées généralement à leur travail une attention toute particulière.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 87

LA PETITE MIONNE

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉSESPÉRÉS

Trompé par l'amour de la femme, il se livrait avec une sorte de fureur à l'amour de la science.

Le lendemain soir, Etienne s'habillait pour sortir, lorsque on frappa à sa porte.

— Entrez ! dit-il.

La porte s'ouvrit, et le jeune homme, étonné, vit entrer dans sa chambre un homme qui lui était tout à fait inconnu. Cet homme, élégamment vêtu à l'air grave, paraissait avoir entre cinquante et soixante ans : sa barbe qu'il portait entière, demi-longue, et ses cheveux très épais, étaient blancs comme neige.

— C'est bien ici que demeure M. Etienne Renaudin ? demande-t-il.

— Oui, monsieur.

— Est-ce à M. Etienne Renaudin que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, monsieur. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Veuillez, d'abord, monsieur, s'il vous plaît, prendre connaissance de cette lettre.

— Veuillez vous asseoir, je vous prie, monsieur.

Sans se faire autrement prier, le visiteur s'assit devant la table de travail du jeune homme et parut examiner avec intérêt les feuilles de papier couvertes de signes algébriques.

Etienne décachetait la lettre et lut :

« Cher monsieur Renaudin,

« Vous venez à peine de me quitter hier, lorsque je reçois la visite de M. Desloges, » ingénieur civil, qui vous remettra cette lettre. M. Desloges est à la recherche d'un » jeune homme intelligent, actif, travailleur, » recommandable, enfin, sous tous les rapports, qui pourrait et voudrait être attaché » à une importante entreprise.

« Je souhaite que vous puissiez faire l'affaire, car c'est une position d'avenir qu'on » veut vous offrir.

« Avec l'espoir que M. Desloges trouvera en » vous l'homme dont il a besoin et que vous » pourrez vous entendre, croyez-moi, cher » monsieur Renaudin, votre bien dévoué.

« GRAPPON. »

— Eh bien, monsieur? interrogea l'ingénieur civil.

— J'ai lu, monsieur, et je suis confus que vous ayez pris la peine de venir ici.

— J'aurais pu vous écrire et vous prier de passer chez moi, je l'ai préféré venir vous trouver pour qu'il n'y ait pas de temps de perdu.

— Je ne vous le cache pas, monsieur, j'ai une crainte.

— Laquelle ?

— Celle de ne pouvoir répondre comme je le désirais à ce que vous espérez de moi.

— Vous avez de la bonne volonté?

— Certes!

— C'est ce qu'il faut.

— Malheureusement, cela ne suffit pas toujours.

— La bonne volonté, au service d'un jeune homme intelligent, aimant le travail, désireux de parvenir est une promesse de bien faire. Assurément on ne peut exiger de vous quelques aptitudes et les connaissances nécessaires d'un homme de quarante ans. Que vous manquera-t-il? Les pratique? Elle vous viendra. C'est en forgeant qu'on devient forgeron.

— C'est vrai. Quel est le genre d'emploi dont il s'agit?

— Comme vous le dit M. Grappon, vous seriez partie du personnel d'une grande entreprise de travaux en cours d'exécution pour la construction des lignes d'un important réseau de chemins de fer.

— Ah!

— Vous seriez chargé, d'abord, sous les ordres d'un ingénieur, de la surveillance des travaux d'une section; puis une direction de travaux vous serait confiée, et, enfin, plus tard, la position d'associé vous serait offerte.

— C'est trop beau! fit Etienne en souriant.

— Pourquoi donc, puisque vous avez des capacités? Un homme de talent, par le travail monsieur, peut arriver à tout.

— Quelquefois, monsieur, et cela dépend du milieu où l'on se trouve.

— Et aussi de certaines circonstances favorables. Eh bien, monsieur Renaudin, vous trouverez précisément dans le milieu voulu, et je suis sûr même d'avance que les circonstances favorables se présenteront d'elles-mêmes.

Etienne secoua la tête.

— Ne parlons pas, je vous prie, dit-il, de cette perspective d'association.

— Parlons en au contraire, monsieur, Renaudin, c'est une position d'avenir que je vous offre aujourd'hui, et je dois vous laisser voir la possibilité d'arriver au rang d'associé. Voyons, sachez que vous n'avez pas d'ambition !

— J'ai l'ambition de vouloir gagner honnêtement ma vie; mais je serais un insensé si je songeais à m'élever à une hauteur que je ne puis atteindre. Pour arriver à cette position enviable, que vous faites briller à mes yeux, une chose me manque et me manquera toujours.

— Quelle est cette chose?

— L'argent.

— L'argent, l'argent on en trouve.

— Peut-être, mais une caution que je n'ai pas, que je ne trouverai jamais.

— Oh! jamais!... Vous dites trop vite cela, monsieur Renaudin. La mérite d'un homme, c'est une qualité qu'il a en lui, qui est la meilleure des cautions. Le directeur général de l'entreprise à laquelle vous appartiendrez bientôt, il vous accepter bien entendu, a commencé comme vous, jeune, actif, ayant des capacités hors ligne, il lui manquait comme à vous, pour parvenir, l'argent. Une association lui était proposée, mais il lui fallait deux millions... Eh bien, monsieur Renaudin, il était connu; sans autre caution que celle de sa valeur personnelle, il a trouvé un homme ayant confiance en lui, qui lui a confié les deux millions.

Aujourd'hui il est donne fois millionnaire.

— Cet entrepreneur a été heureux, monsieur, une pareille chose arrive une fois par hasard.

— Monsieur Renaudin, répliqua gravement M. Desloges, les deux millions prêtés à l'entrepreneur ont été rendus. Qui vous dit que le prêteur ne sera pas disposé, le moment venu, à faire en votre faveur ce qu'il a fait précédemment pour un autre? Ayant si bien réussi une première fois, il est capable d'avoir à recommencer.

Etienne ouvrait de grands yeux.

— Pardon, monsieur, dit-il d'une voix qui tremble légèrement, est-ce sérieux tout ce que vous me dites?

— Ou ne peut plus sérieux. Ecoutez : le grand entrepreneur dont je vous ai parlé ne se trouve pas actuellement à vivre sous bienfaiteur; il se rappelle comment il a débuté, et, par un sentiment de reconnaissance bienvraie chez les hommes parvenus, il a qu'il dit d'aider un jeune homme intelligent et pauvre, comme il l'a été lui-même, à faire fortune. Enfin, monsieur Renaudin, c'est moi qui suis chargé de trouver ce jeune homme qui la fortune ouvre les bras. Comprenez vous, maintenant?

— Oui, monsieur, je comprends; mais je suis ému, si troublé... Il me semble que tout cela est un rêve.

— Seulement ce rêve ne s'effacera point comme celui du sommeil, au réveil. Une dernière question, monsieur Renaudin. Voulez-vous être ce jeune homme que cherche la fortune?

— Monsieur, croyez-vous sincèrement que je puisse rendre les services qu'on attend de moi?

— *Je le crois, j'en suis sûr.*

Etienne resta un moment pensif, puis, relevant la tête :

— J'accepte, dit-il.

— Bien, fit monsieur Desloges, toujours très grave.

— Quel jour dois-je être à mon poste?

— Vous serez attendu dans huit jours, car dès ce soir j'écrirai au directeur de l'entreprise.

— Où devrai-je me rendre?

— Directement à Moscou.

— A Moscou! en Russie? s'écria le jeune homme.

— Vous trouvez que c'est loin?

— C'est un peu loin, en effet, monsieur.

— J'en conviens, monsieur Renaudin; mais il faut tenir compte des avantages exceptionnels que vous aurez en Russie et qui auront une large compensation. Je ne parle, d'ailleurs, que du présent. *l'avenir était entièrement réservé.* Ainsi, votre traitement de début sera de mille francs par mois, de plus, et à titre gracieux, la Compagnie payera les frais de votre voyage; j'ai ordre, d'ailleurs, de vous remettre cinq cents francs avant votre départ. Eh bien, être vous Russie et vous gagner